



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00726

Numéro SIREN : 402 767 073

Nom ou dénomination : A.S.R. EQUIPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2017 sous le numéro de dépôt 3482

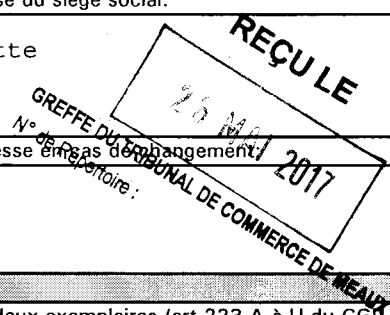


IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL A.S.R.		9 Rue de la Halotte	
SIRET		77470 TRILPORT	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	



REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de gros (commerce interentreprises) Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	115 964	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
O. C. E. Immeuble Le Continental Centre d'Affaires Parinord 93150 LE BLANC MESNIL Tél: 01.48.65.59.58	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 16/05/2016 Lieu: TRILPORT
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gérant
	Signature: BOUDET JEAN JACQUES

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions				e	
autres que celles visées en (a),				f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL A.S.R.

du 01/01/2015

Adresse 9 Rue de la Halotte 77470 TRILPORT

au 31/12/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	LEROY HUGO DIRECTEUR COMMERCIAL				10 ROUTE DE VOUZIERES 08190 POILCOURT SYDNEY			
2	COULON FRANCK TECHNICO COMMERCIAL				22 RUE JEAN MOULIN 95700 ROISSY EN FRANCE			
3	LEONARD LAETITIA ISABELLE TECHNICO COMMERCIAL				14 B RUE DE LA MALADREDRIE 77141 VAUDOY EN BRIE			
4	GEORGES CORINNE SECRETAIRE				PENTE DU MOULIN 77440 JAIGNES			
5	TERRINE DAVID CHEF MAGASINIER				15 RUE DE GERMIGNY 77470 TRILPORT			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❶)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	102 607		2 852	105 459	6 909			112 368
2	75 577		2 547	78 124	4 379			82 503
3	65 642		1 513	67 155	2 978			70 133
4	33 714			33 714				33 714
5	33 567			33 567				33 567
6								
7								
8								
9								
10								
**	311 108		6 912	318 020	14 266			332 286

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		825
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		825

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice 2015 (total col.9 + total col.10) ⑪	333 111	- de l'exercice 2015 ⑪	169 319
- de l'exercice précédent ⑪	318 563	- de l'exercice précédent ⑪	146 427
Nom et qualité du signataire BOUDET JEAN JACQUES Gérant		A TRILPORT le 16/05/2016 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 9 Rue de la Halotte		77470 TRILPORT	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 40276707300032		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122015	
		N-1 31122014	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : EURL A. S. R.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :25.000.....)	DA	75 000		75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 500		7 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	483 151		420 116
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 929		113 034
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	666 579	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	272		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	93 866		37 322
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	119 989		75 855
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	606 439		388 074
	Dettes fiscales et sociales	DY	153 904		113 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	9 263		5 666
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	983 734		620 034
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 650 313		1 235 685
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	983 734		620 034
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	272			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		EURL A.S.R.				Néant ☐ *						
		Exercice N				Exercice (N-1)						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 413 089	FB	50 834	FC	3 463 923					
	Production vendue	{										
								biens*	FD		FE	
	services*	FG		FH		FI						
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 413 089	FK	50 834	FL	3 463 923					
	Production stockée*				FM							
	Production immobilisée*				FN							
	Subventions d'exploitation				FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	16 510	7 783					
	Autres produits (1) (11)				FQ	32 817	300					
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 513 249	3 166 111				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 650 510	1 485 430				
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(144 269)	(39 004)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 084 935	914 308				
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 637	15 061				
	Salaires et traitements*					FY	575 031	488 974				
	Charges sociales (10)					FZ	140 302	124 286				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{										
									- dotations aux amortissements*	GA	12 504	12 960
									- dotations aux provisions	GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	16 510	16 510				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD						
	Autres charges (12)					GE	1 520	10 295				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 352 679	3 028 818			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - II)						GG	160 570	137 294				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		1 055				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM						
	Différences positives de change					GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO						
	Total des produits financiers (V)					GP		1 055				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		1				
	Différences négatives de change					GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT						
	Total des charges financières (VI)					GU		1				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		1 053				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	160 570	138 347				

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	28 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	34 90
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	15 236 3 604
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15 270 3 694
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(15 270) 24 806
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	44 372 50 119
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	3 513 249 3 195 666
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 412 321 3 082 632
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	100 929 113 034
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	14 279
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES		34	
VNC AAI REBUS		1 434	
VNC MAT REBUS		1 369	
VNC AAI REBUS		5 592	
VNC MAT BUREAU INFORMATIQUE REBUS		6 841	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	13 496	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants		M2			KP	136 000	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3			KS	39 959	KT		KU	698
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	27 317	KW		KX	12 497	
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	19 765	LC		LD	610	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes							LK		LL		LM		
	TOTAL III							LN	223 040	LO		LP	13 805	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
		Autres participations							8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés							1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières							1T	17 400	1U		1V			
TOTAL IV							LQ	17 400	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							0G	253 937	0H		0J	13 805		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	13 496	IX	13 496		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG	14 753	MH	121 247	MI	121 247	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	2 315	MK	38 341	ML	38 341	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	8 961	MN	30 854	MO	30 854	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	12 587	MT	7 788	MU	7 788	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III				IY		NG	38 616	NH	198 230	NI	198 230		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
Autres participations				I0		0X		0Y		0Z				
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	17 400	2G	17 400			
TOTAL IV				13		NJ		NK	17 400	2H	17 400			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K	38 616	0L	229 126	0M	229 126			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation des comptes

O. C. E.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	9 759	PF	3 737	PG		PH	13 496
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	129 365	PW	1 334	PX	13 319	PY	117 380
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	32 974	QA	4 236	QB	946	QC	36 263
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	20 618	QE	917	QF	3 368	QG	18 166
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 207	QM	2 280	QN	5 746	QO	5 741
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	192 163	QV	8 767	QW	23 380	QX	177 550
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	201 922	OP	12 504	OQ	23 380	OR	191 046

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation des comptes

O. C. E.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N	16 510	6P	16 510	6R	16 510	6S	16 510	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	16 510	TY	16 510	TZ	16 510	UA	16 510	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	16 510	UB	16 510	UC	16 510	UD	16 510
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	16 510	UF	16 510				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	17 400	UV	17 400	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	747 793		747 793		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY	481		481		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18 639		18 639		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	10 109		10 109		
	Charges constatées d'avance			VS	2 054		2 054		
	TOTAUX			VT	796 475	VU	796 475	VV	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE					
				VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	272	272					
		à plus de 1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	606 439	606 439					
Personnel et comptes rattachés				8C	30 576	30 576					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	64 097	64 097					
Etat et autres		Impôts sur les bénéfices		8E	1 787	1 787					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	55 237	55 237					
collectivités publiques		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 207	2 207					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI	93 866	93 866					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	9 263	9 263					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	863 744	VZ	863 744				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 5		
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA		100 929	
			de son conjoint				WB			
					moins part déductible *		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	7 846	XE	10 428	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	2 582			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	34	
	Amendes et pénalités		WJ	34	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7	44 372	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
								WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	31 548	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
								WR	187 311	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A					XB		
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								I6	
	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)								PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	28 232	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG		4 995	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	154 084		XJ			
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	154 084		XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

31/12/2015

[illegible]

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	43 634
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	420	116	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	113	034		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE					
				Autres répartitions		ZF	50 000					
	TOTAL I	OF	533	151		Report à nouveau	ZG	483 151				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)					TOTAL II	ZH	533 151
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N : Exercice N-1 :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS							
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	653 573		470 616				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	182 991		167 281				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	102 366		115 881				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	23 046		35 246				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	122 959		125 284				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 084 935		914 308				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	8 547		7 110				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ	7 090		7 951				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	15 637		15 061				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	683 740		620 792				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	410 412		377 842				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				OB	348 404						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):				YP	7		7				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP										
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0			
						Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %			
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %			
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 AAI SOL AUTRUI	14 753		13 319		1 434
	2 MAT INDUSTRIEL	2 315		946		1 369
	3 AAI DIVERS	8 960		3 368		5 592
	4 MAT INFORMATIQUE	12 587		5 746		6 841
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	(1 434)	(1 434)				
	2	(1 369)	(1 369)				
	3	(5 592)	(5 592)				
	4	(6 841)	(6 841)				
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(15 236)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL A. S. R.

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EURL A . S . R .

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL A.S.R.

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012015

et clos le : 31122015

Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	3 463 923
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	32 817
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	3 496 740

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	1 650 510
Variation de stock (marchandises)	OO	(144 269)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	901 944
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 520
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 409 705

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 087 035
-----------------------------	--------------------------	-----------	------------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	1 087 035
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 463 923
Période de référence	GY	01/01/2015
Date de cessation	GZ	31/12/2015
	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET

4 0 2 7 6 7 0 7 3 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A.S.R.

ADRESSE (voie)

9 Rue de la Halotte

CODE POSTAL

77470

VILLE

TRILPORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

JJ BOUDET GESTION

N° SIREN (si société établie en France)

493976609

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Adresse :

N°

333

Voie

CHEMIN DE CLARISSE

Code postal

13530

Commune

TRET

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		3 736.99	3 736.99	100.00
20500000 LOGICIEL	13 496.17	13 496.17		
28050000 AMORT.LOGICIEL	13 496.17	9 759.18	3 736.99	38.29
CONSTRUCTIONS	3 867.35	6 635.12	2 767.77	41.71
21450000 AAI CONSTR./SOL D'AUTRUI	121 247.01	135 999.65	14 752.64	10.85
28145000 AMORT.AAI CONSTR/SOL AUTR	117 379.66	129 364.53	11 984.87	9.26
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	2 077.90	6 985.19	4 907.29	70.25
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	35 993.64	38 308.86	2 315.22	6.04
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	2 347.60	1 650.00	697.60	42.28
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	35 831.78	32 856.14	2 975.64	9.06
28155000 AMORT.OUTILLAG.INDUSTRIEL	431.56	117.53	314.03	267.19
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 734.98	17 257.06	2 522.08	14.61
21810000 AAI DIVERS	30 853.87	27 317.17	3 536.70	12.95
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.	7 787.70	19 764.67	11 976.97	60.60
28181000 AMORT.AAI DIVERS	18 165.96	20 617.67	2 451.71	11.89
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	5 740.63	9 207.11	3 466.48	37.65
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 400.00	17 400.00		
27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	17 400.00	17 400.00		
Total II	38 080.23	52 014.36	13 934.13	26.79
MARCHANDISES	312 712.00	168 443.40	144 268.60	85.65
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	329 221.50	184 952.90	144 268.60	78.00
39700000 PROVIS°DEPRECIAT STOCK MSES	16 509.50	16 509.50		
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	900.00	900.00		
40910000 FOURN.AV.ACPT VERSES/COMM	900.00	900.00		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	747 793.08	480 309.30	267 483.78	55.69
41100000 CLIENTS	722 779.08	443 541.30	279 237.78	62.96
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	25 014.00	36 768.00	11 754.00	31.97
AUTRES CREANCES	29 228.08	37 799.59	8 571.51	22.68
40100000 FOURNISSEURS	76.80		76.80	
40980000 FOURS AVOIR A RECEVOIR	7 168.93	1 148.93	6 020.00	523.97
42500000 PERSONNEL AVANC.ET ACPTEs	480.68	480.68		
44400000 IMPOTS SOCIETES		9 565.00	9 565.00	100.00
44562000 TVA/IMMOBILIS.DEDUCTIBLE		672.72	672.72	100.00
44566200 TVA DEDUCTIBLE 20%	13 359.75	12 903.70	456.05	3.53
44580100 TVA A REGUL/CLTS DTEUX		1 525.47	1 525.47	100.00
44581000 TVA PASSIF A REGULARISER		2 888.00	2 888.00	100.00
44582000 TVA ACTIF A REGULARISER	2 909.00	2 615.00	294.00	11.24
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	1 969.93	5 623.87	3 653.94	64.97
44587900 TVA/AVOIR A ETABLIR	400.00		400.00	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR		333.00	333.00	100.00
45510000 COMPTE COURANT BOUDET		43.22	43.22	100.00
46700000 DEBITEURS DIVERS	2 862.99		2 862.99	

O. C. E.

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 12	31/12/2014 12	Euros	%
CAPITAL	75 000.00	75 000.00		
10100000 CAPITAL	75 000.00	75 000.00		
RESERVE LEGALE	7 500.00	7 500.00		
10611000 RESERVE LEGALE PROPR.DITE	7 500.00	7 500.00		
REPORT A NOUVEAU	483 150.63	420 116.49	63 034.14	15.00
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDIT.	483 150.63	420 116.49	63 034.14	15.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	100 928.50	113 034.14	12 105.64	10.71
Total I	666 579.13	615 650.63	50 928.50	8.27
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	271.85		271.85	
51255000 VEGA PRIVE	271.85		271.85	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	93 865.65	37 321.89	56 543.76	151.50
45100000 GROUPE JJ BOUDET	91 624.11	37 321.89	54 302.22	145.50
45510000 COMPTE COURANT BOUDET	2 241.54		2 241.54	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	119 989.17	75 855.20	44 133.97	58.18
41910000 CLTS AV.ACPT RECUS S/COMM	28 151.19	75 855.20	47 704.01	62.89
41910100 AVANCE ACPTE CLIENTS 2016	91 837.98		91 837.98	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	606 439.17	388 074.19	218 364.98	56.27
40100000 FOURNISSEURS	594 200.33	356 249.45	237 950.88	66.79
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	12 238.84	31 824.74	19 585.90	61.54
DETTES FISCALES ET SOCIALES	153 904.44	113 116.71	40 787.73	36.06
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES	30 576.07	24 324.24	6 251.83	25.70
43100000 URSSAF	18 158.00	12 061.00	6 097.00	50.55
43707000 RETRAITE UNIES	13 238.00	9 658.00	3 580.00	37.07
43708000 APRIONIS	140.00	163.00	23.00	14.11
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	13 057.87	10 155.75	2 902.12	28.58
43860000 AUTR.CHARG.SOCIALA PAYER		4 364.43	4 364.43	100.00
43860100 TAXE APPRENTISSAGE A A PAYER	2 369.00		2 369.00	
43860200 FORMATION CONTINUE A PAYER	1 916.21		1 916.21	
43861000 CHARG.SOCIALES GERANT	15 218.00	11 271.00	3 947.00	35.02
44400000 IMPOTS SOCIETES	1 787.00		1 787.00	
44551000 TVA A DECAISSER	49 841.00	29 902.00	19 939.00	66.68
44581000 TVA PASSIF A REGULARISER	879.00		879.00	
44586900 TVA/AVOIR A RECEVOIR	348.29	188.29	160.00	84.98
44587000 TCA/FACTURES A ETABLIR	4 169.00	6 128.00	1 959.00	31.97
44860000 CHARGES A PAYER	2 207.00	4 901.00	2 694.00	54.97
AUTRES DETTES	9 263.25	5 665.99	3 597.26	63.49
41100000 CLIENTS	60.97		60.97	
41980000 CLTS AVOIR A ETABLIR	2 400.00		2 400.00	
46700000 DEBITEURS DIVERS		1 860.19	1 860.19	100.00
46720000 REMBT.FRAIS BOUDET	4 243.07	1 361.26	2 881.81	211.70
46740000 REMBT FRAIS LEROY	538.80	450.33	88.47	19.65
46760000 REMBT FRAIS OLIVIER	141.54	141.54		
46781000 REMBT FRAIS COULON	1 054.87	979.61	75.26	7.68
46782000 FRAIS PASDELOUP	636.49	636.49		
46790200 FRAIS LEONARD LAETITIA	187.51	236.57	49.06	20.74

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total IV	983 733.53	620 033.98	363 699.55	58.66
TOTAL GENERAL	1 650 312.66	1 235 684.61	414 628.05	33.55

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	3 463 923.34	3 158 028.93	305 894.41	9.69
70700000 VENTES A 20%	3 406 908.11	3 116 795.20	290 112.91	9.31
70709000 VENTES EXPORT	50 834.00	5.00	50 839.00	NS
70709100 EXPORT HORS CEE		1 210.00	1 210.00	100.00
70710000 VENTES A 19.6%		30 116.00	30 116.00	100.00
70720000 VENTES DE DECHETS	6 181.23	9 912.73	3 731.50	37.64
Chiffre d'affaires NET	3 463 923.34	3 158 028.93	305 894.41	9.69
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	16 509.50	7 783.00	8 726.50	112.12
78173000 REPRISE PROV DEPRECIAT STOCK	16 509.50		16 509.50	
78174000 REPR./PROV.DEPR.ACT.CIRC.		7 783.00	7 783.00	100.00
AUTRES PRODUITS	32 816.55	299.52	32 517.03	NS
75800000 PROD.DIVERS GESTION COURA	32 816.55	299.52	32 517.03	NS
Total des Produits d'exploitation	3 513 249.39	3 166 111.45	347 137.94	10.96
ACHATS DE MARCHANDISES	1 650 509.89	1 485 429.86	165 080.03	11.11
60700000 ACHATS M/SES H.T.	1 132 114.16	1 086 016.98	46 097.18	4.24
60710000 ACHATS M/SES INTRACOMM.	375 527.21	278 856.63	96 670.58	34.67
60870000 FRAIS ACH/VENT-MSES	142 868.52	120 556.25	22 312.27	18.51
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	144 268.60	39 003.90	105 264.70	269.88
60370000 VAR.STOCKS MARCHANDISES	144 268.60	39 003.90	105 264.70	269.88
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 084 934.79	914 307.73	170 627.06	18.66
60400000 ACHATS D'ETUDES ET DE PS	399 419.21	315 130.91	84 288.30	26.75
60401000 SOUS TRAITANCE INTRA COM	208 470.00	94 900.00	113 570.00	119.67
60410000 DECHARGES	1 962.56	1 460.00	502.56	34.42
60610000 ESSENCE - CARBURANT	4 339.93	4 931.95	592.02	12.00
60611000 GAZ-FUEL	918.66	1 467.00	548.34	37.38
60611100 CARBURANT LEROY	3 638.19	4 164.26	526.07	12.63
60611150 FRAIS CARBURANT LEONARD L.	2 107.38	2 538.56	431.18	16.99
60611200 CARBURANT COULON	2 182.99	2 752.69	569.70	20.70
60612000 ELECTRICITE TRILPORT	2 174.48	1 947.96	226.52	11.63
60613000 EAU	352.98	385.29	32.31	8.39
60630000 PETIT OUTILLAGE	1 008.60	1 811.38	802.78	44.32
60640000 FOURNITURES BUREAU	8 747.50	6 585.24	2 162.26	32.83
60650000 VETEMENTS DE TRAVAIL	696.02	467.97	228.05	48.73
61100000 FRAIS SECRET.EXTERIEUR	43 721.26	59 124.60	15 403.34	26.05
61222400 ELYSBAIL AQ835SB		3 909.77	3 909.77	100.00
61225000 CB TIGUAN CARAT BY-009-YA		10 368.76	10 368.76	100.00
61310000 LOYER LOCAL	69 600.00	69 600.00		
61350000 LOCATION MATERIEL	75 574.14	67 792.66	7 781.48	11.48
61351000 LOCATøALARME TELESURVEILL	1 079.28	1 079.28		
61353100 LOCATøPHOTOCOPIEUR CANON	903.72		903.72	
61353300 LOCATø PHOTOCOPIEUR CANON	440.00	880.00	440.00	50.00
61357500 LOCATION C5 BERLINE BN-978-XT		2 633.59	2 633.59	100.00
61357600 LOCATION PICASSO BT-905-WY		2 290.65	2 290.65	100.00
61357700 CREDIPAR 208 CT-895-WE	2 277.98	4 015.56	1 737.58	43.27
61357900 LOCATION 508 DE-604-ZV	8 529.00	5 548.43	2 980.57	53.72
61358000 LLD Q3	13 972.92	11 410.00	2 562.92	22.46
61358100 LLD CITROEN C4 DK-515-CP	6 935.28	2 031.13	4 904.15	241.45
61358200 LOCATION DR-920-XR	2 847.59		2 847.59	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61360000 LOCATION VEHICULE	830.71		830.71	
61500000 ENTRETIEN LOCAUX	1 943.14	1 887.41	55.73	2.95
61510000 ENTRETIEN ESPACE VERT	2 424.00	5 789.92	3 365.92	58.13
61550000 ENTRETIEN MATERIEL	7 050.22	1 762.98	5 287.24	299.90
61550400 ENTR.REPAR.MAT.TRANSPORT	2 166.92	5 782.00	3 615.08	62.52
61560000 MAINTENANCE	1 722.21	2 146.47	424.26	19.77
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	14 144.16	15 933.47	1 789.31	11.23
61610000 ASSURANCE LEASING		406.78	406.78	100.00
61620000 ASSURANCE LLD	916.29	737.57	178.72	24.23
61810000 DOCUMENTATION	4 270.00		4 270.00	
62210000 COMMISSIONS/INFORMATIONS	1 900.00	3 409.02	1 509.02	44.27
62220000 COMMISSIONS S/VENTES	21 145.95	31 837.02	10 691.07	33.58
62260000 HONORAIRES	11 824.00	14 644.00	2 820.00	19.26
62260100 HONORAIRES DIVERS	3 383.00	4 108.10	725.10	17.65
62260200 PRESTAT ^o ASSISTANCE CCIALE	72 000.00	72 000.00		
62260300 HONORAIRES DE CONSEIL	15 000.00	25 000.00	10 000.00	40.00
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENT.	159.32	128.46	30.86	24.02
62310000 PUBLICITE + ANNONCES	721.00	3 470.00	2 749.00	79.22
62311100 GOOGLE	1 396.44	7 000.00	5 603.56	80.05
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	824.78	2 446.53	1 621.75	66.29
62370000 ABONNEMENTS		58.33	58.33	100.00
62380000 PUB.PUBLIC.REL.PUBLIQUES	807.80	15.00	792.80	NS
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	257.00	215.00	42.00	19.53
62510100 FRAIS DEPLACEMENT BOUDET	16 595.80	12 531.20	4 064.60	32.44
62510300 FRAIS DEPLACEMENT LEROY	3 270.94	3 392.62	121.68	3.59
62511000 FRAIS DEPLACEMENT DEMARLE	488.00	120.06	367.94	306.46
62511200 FRAIS DEPLACEMENT COULON	2 195.78	1 772.25	423.53	23.90
62511400 FRAIS DEPLACEMENT LEONARD L.	871.68	1 069.44	197.76	18.49
62560000 FRAIS POUR LE PERSONNEL	1 251.82	580.56	671.26	115.62
62600000 TELEPHONE	2 049.12	1 949.39	99.73	5.12
62610000 FRAIS INTERNET-TELEPHONIE	1 440.00	1 440.00		
62620000 SFR	3 332.16	3 816.80	484.64	12.70
62630000 MACHINE A AFFRANCHIR	1 005.00	1 032.05	27.05	2.62
62631000 FRAIS AFFRANCHISSEMENT	8.16	15.90	7.74	48.68
62640000 FIBRE OPTIQUE	3 360.00	3 080.00	280.00	9.09
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	4 183.16	3 258.34	924.82	28.38
62750000 FRAIS PLACEMENT	354.16	354.35	0.19	0.05
62800000 DIV.AUT.SERV. EXTERIEURS	4 702.35	1 431.72	3 270.63	228.44
62810000 ABONNEMENT DIVERS	759.80	457.35	302.45	66.13
62811000 SITE INTERNET	12 280.25		12 280.25	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 637.42	15 060.51	576.91	3.83
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 369.07	2 215.00	154.07	6.96
63330000 FORMATION CONTINUE	1 915.85	895.59	1 020.26	113.92
63511000 CFE	2 158.00	2 113.00	45.00	2.13
63511100 CVAE	6 389.00	4 997.00	1 392.00	27.86
63514000 TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	2 568.00	4 029.00	1 461.00	36.26
63710000 CONTRIBUTION SOC.SOLIDARI		1.00	1.00	100.00
63780000 CARTE GRISE	237.50	809.92	572.42	70.68
SALAIRES ET TRAITEMENTS	575 031.24	488 974.29	86 056.95	17.60
64100000 REMUNERATIONS PERSONNEL	348 404.49	314 671.25	33 733.24	10.72
64115000 REMUNERATION GERANT	169 385.00	128 145.31	41 239.69	32.18
64115400 COTISAT ^o MADELIN	4 302.22	3 769.81	532.41	14.12
64115500 COTISATION RSI	52 253.00	44 979.00	7 274.00	16.17

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015 12	31/12/2014 12	Euros	%
64120000 CONGE PAYES	6 251.83	2 110.76	4 141.07	196.19
64141100 PRIME DE PANIER	1 346.40	1 948.80	602.40	30.91
64150000 INDEMNITES DIVERSES	6 911.70	6 650.64	261.06	3.93
CHARGES SOCIALES	140 301.55	124 285.50	16 016.05	12.89
64510000 COTISAT 0 URSSAF	92 549.55	87 479.53	5 070.02	5.80
64520000 COTISAT 0 RETRAITE	14 989.08	13 818.46	1 170.62	8.47
64530000 COTISAT 0 RETRAITE CADRE	17 327.83	15 420.99	1 906.84	12.37
64540000 COTISAT 0 ASSEDIC	14 981.46	14 004.02	977.44	6.98
64551000 COTISATION PREVOYANCE	1 762.83	1 596.87	165.96	10.39
64580000 CH.SOCIALES S/PRIME		4 400.00	4 400.00	100.00
64581000 CHARGES/CONGES PAYES	2 902.12	1 065.63	1 836.49	172.34
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	783.68	688.00	95.68	13.91
64900000 CICE	4 995.00	5 388.00	393.00	7.29
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	12 503.63	12 959.82	456.19	3.52
68111000 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORE.	3 736.99	2 968.64	768.35	25.88
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	8 766.64	9 991.18	1 224.54	12.26
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	16 509.50	16 509.50		
68173000 DOT PROV DEPRECIAT STOCK	16 509.50	16 509.50		
AUTRES CHARGES	1 519.93	10 294.61	8 774.68	85.24
65440000 PERTES/CREANCES IRRECOURVR		7 783.00	7 783.00	100.00
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	1 519.93	2 511.61	991.68	39.48
Total des Charges d'exploitation	3 352 679.35	3 028 817.92	323 861.43	10.69
Résultat d'exploitation	160 570.04	137 293.53	23 276.51	16.95
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1 054.62	1 054.62	100.00
76400000 REVENUS VAL.MOB.PLACEMENT		1 054.62	1 054.62	100.00
Total des Produits financiers		1 054.62	1 054.62	100.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		1.28	1.28	100.00
66110000 INTERETS S/EMPRUNT		1.28	1.28	100.00
Total des Charges financières		1.28	1.28	100.00
Résultat financier		1 053.34	1 053.34	100.00
Résultat courant avant impôts	160 570.04	138 346.87	22 223.17	16.06
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		28 500.00	28 500.00	100.00
77520000 PRODUITS CES.IMM.CORPOREL		28 500.00	28 500.00	100.00
Total des Produits exceptionnels		28 500.00	28 500.00	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	34.00	90.00	56.00	62.22
67120000 CONTRAVENTIONS - AMENDES	34.00	90.00	56.00	62.22

O. C. E.

ASR EQUIPEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 rue de la Halotte, ZAC de la Halotte
77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2016

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100 928,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	100 928,50 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	483 150,63 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	584 079,13 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 120 euros par part	120 000,00 euros
Le solde	464 079,13 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 28.06.2013

- 50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre

- Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2013 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2015

50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre

- Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros



Certifié conforme
La Gérance

ASR EQUIPEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 rue de la Halotte, ZAC de la Halotte
77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Le soussigné Jean-Jacques BOUDET, gérant non associé de la société ASR EQUIPEMENTS, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'activité de la Société a été la suivante :

L'activité a connu une légère baisse cette année impactant le résultat dans des proportions similaires.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1 janvier 2016 sont les suivants :

Nous avons pour objectif de maintenir ce niveau d'activité et de stabiliser nos résultats.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 463 923,34 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 49 326,05 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 506 241,29 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 084 934,79 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 15 637,42 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 575 031,24 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 140 301,55 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 29 013,13 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 1 519,93 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 352 679,35 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 160 570,04 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0,00 euros, il s'établit à 160 570,04 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -15 269,54 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 44 372,00 euros,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par un bénéfice de 100 928,50 euros.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 650 312,66 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 100 928,50 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	100 928,50 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	483 150,63 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	584 079,13 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 120 euros par part	120 000,00 euros
Le solde	464 079,13 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 464 079,13 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 546 579,13 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 28.06.2013

- 50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
- Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2013 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2015

- 50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
- Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

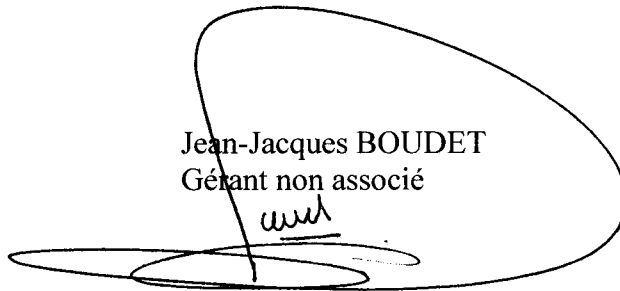
GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération de la gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à TRILPORT
Le 15 juin 2016

Jean-Jacques BOUDET
Gérant non associé

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes at the bottom, positioned over the printed name and title.

ASR EQUIPEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 9 rue de la Halotte, ZAC de la Halotte
77470 TRILPORT
402 767 073 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2016

L'an 2016,
Le 30 juin,
A 14 heures,
Au siège social à TRILPORT,

La société J.J. BOUDET GESTION, SARL au capital de 1 000,00 euros, ayant son siège social 333 chemin de Clarisse 13530 TRETS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 493 976 609, représentée par M. Jean-Jacques BOUDET en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 75 euros composant le capital social de la société ASR EQUIPEMENTS,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Jean-Jacques BOUDET, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant non associé de la Société, Monsieur Jean-Jacques BOUDET a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 846 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 2 615 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100 928,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	100 928,50 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	483 150,63 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	584 079,13 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 120 euros par part	120 000,00 euros
Le solde	464 079,13 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 28.06.2013

- 50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
- Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2013 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

A la date de l'Assemblée Générale Ordinaire – Approbation des comptes du 30.06.2015

- 50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
- Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Location des locaux à la SCI MARIGANE, dont Monsieur JEAN JACQUES BOUDET est le gérant, pour un montant de 69 600.00 euros HT au titre de l'exercice écoulé.
- Facturation de la société JJ BOUGET GESTION vers la société ASR EQUIPEMENT, dont Monsieur JEAN JACQUES BOUDET est le gérant, de prestations de gestion pour un montant de 72 000,00 euros HT pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2015.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique informe qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au titre de l'exercice clos.

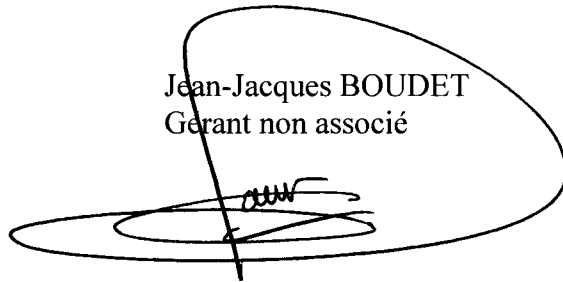
Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Jacques BOUDET
Gerant non associé

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.